

Image not found or type unknown



Ancienne maison mitoyenne

Par **Franck14**, le **21/05/2021** à **16:59**

Bonjour,

J'habite une ancienne maison qui était mitoyenne il y a plus de 50 ans. La maison mitoyenne s'est écroulée pendant la guerre. Il ne reste plus rien !!!!

Pensez vous que si le terrain de mon voisin est vendu, le nouveau propriétaire pourra reconstruire une maison mitoyenne à la mienne? Devra t il y avoir un espacement entre les 2 maisons?

Au niveau des fondations, il s'agira donc de 2 maisons différentes en terme de norme car une du 21ème siècle et la mienne plutôt 19ème .